

L'enchaînement des causes et des effets est bien résumé dans la position française sur le concept « One Health / Une seule santé » publié en 2011 par le ministère français des Affaires étrangères et européennes :

« La taille de certaines populations humaines, le développement et la rapidité des flux migratoires et des échanges à l'échelle mondiale, la croissance de la pression anthropique dans de nombreux écosystèmes du globe (en raison de la déforestation et de l'urbanisation notamment), le changement climatique ainsi que l'effondrement des systèmes de santé dans certains pays contribuent à expliquer cette augmentation. De même, les changements dans les modes de production ou d'élevage (intensification, augmentation de l'utilisation d'intrants dans les productions animales ou végétales, réduction de la diversité génétique, pratiques de monoculture, contacts étroits entre espèces animales et entre hommes et animaux domestiques ou sauvages) favorisent la circulation des agents pathogènes entre espèces et ont un impact croissant sur le fonctionnement des écosystèmes, la santé et l'environnement. Parallèlement, les microorganismes et leurs vecteurs s'adaptent et peuvent rapidement développer des phénomènes de résistance, tandis que des ressources génétiques disparaissent sans que leur potentiel pharmaceutique ait pu être exploité. Enfin, l'érosion de la biodiversité a un impact sur la santé publique, en termes de richesse et de variété de l'alimentation, mais aussi de pathologies. De nombreux pathogènes se révèlent capables de menacer les êtres humains lorsque leur niche environnementale a subi de profondes perturbations. La biodiversité constitue donc une barrière importante contre les maladies, en particulier celles transmises par des vecteurs (paludisme), car un écosystème déséquilibré peut engendrer la prolifération de l'espèce véhiculant le pathogène ou la pousser à s'attaquer davantage aux êtres humains. »

Stratégie 2011. Position française sur le concept « One Health/Une seule santé », ministère français des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats. 2011, 28 pages.